

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

NATIXIS ES MONETAIRE

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)

Code AMF 990000090559

OPCVM non coordonné soumis au droit français

Société de Gestion : Natixis Asset Management - Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à réaliser, sur une durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette supérieure à l'EONIA capitalisé, déduction faite des frais de l'OPCVM. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro.

Le Fonds est investi uniquement en produits des marchés monétaires de la zone euro par le biais d'OPCVM classés « Monétaires » et/ou « Monétaires court terme ».

Les OPCVM éligibles à l'actif n'investiront pas dans les titrisations.

Cet OPCVM a pour classification AMF: Monétaires

Le portefeuille des OPCVM sous-jacents se compose principalement de titres du marché monétaire et d'instruments de taux émis par des émetteurs du secteur privé ou public, ou d'émetteurs assimilés. Le gérant sélectionne des titres de haute qualité. Les titres de notation inférieure à A2 chez Standard and Poor's ou P2 chez Moody's ou F2 chez Fitch Ratings ne peuvent être considérés de haute qualité de crédit. A défaut de notation des titres par les agences, la société de gestion retient des critères de qualité de crédit au moins équivalents et autorisés par le comité des risques de la société de gestion. Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable.

Les revenus générés par l'OPCVM sont capitalisés.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, doivent être adressées directement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées quotidiennement. Les demandes reçues avant 12h (demande par courrier) ou 23H59 (demande par internet) – heures de Paris – seront exécutées sur la valeur liquidative du lendemain.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de niveau 1 reflète l'exposition de l'OPCVM sur les marchés monétaires de la Zone Euro. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,18% *
----------------	---------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de surperformance	néant
------------------------------	-------

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2011 l'OPCVM.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement de l'OPCVM, disponible auprès de votre Entreprise ou de Natixis Asset Management.

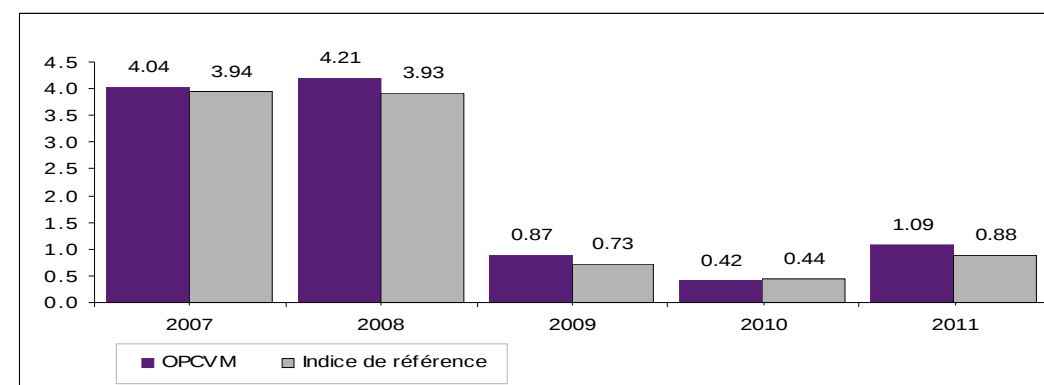
Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre Entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre Entreprise.

Les frais courants ci-contre représentent la commission de gestion directe, les honoraires du commissaire aux comptes et les frais de gestion indirects.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM (ou le compartiment) lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ Année de création de l'OPCVM : 2005

La première valeur liquidative du FCPE date du 31 janvier 2006.

■ Devise : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ Dépositaire : CACEIS Bank France

■ Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE

■ Forme juridique : FCPE multi-entreprises

■ Le règlement de l'OPCVM est disponible auprès de votre Entreprise ou de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.

■ Le rapport annuel et la valeur liquidative de l'OPCVM sont disponibles sur votre espace épargnant sur www.interepargne.natixis.com

■ Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de l'OPCVM, étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.

■ Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'Entreprise, de :

- un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des divers plans d'épargne salariale ;
- un membre représentant l'entreprise désigné par la direction de l'entreprise ou du groupe d'entreprises.

■ Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif de l'OPCVM et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant l'OPCVM aux assemblées générales de l'Entreprise.

La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/10/2012.